

## **RAPPORT N° 323 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 19 FEVRIER 2022**

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 12 au 19 février 2022 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins quinze (15) personnes ont été assassinées au cours de cette période dans différentes localités du pays.

Le rapport déplore aussi le cas d'un (1) jeune militant du parti CNL qui a été enlevé par le responsable des Imbonerakure en province de Ngozi.

### **1. Atteintes au droit à la vie**

- Dans l'après-midi de samedi 12 février 2022 vers 15 heures, onze (11) corps sans vie d'hommes en tenue militaire de l'armée burundaise ont été découverts au bord de la rivière Rusizi au niveau de la 12<sup>ème</sup> transversale, au pied de la colline de Rusiga de la commune de Rugombo, en province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins, ce sont des pêcheurs qui ont d'abord aperçu les corps et ensuite alerté les responsables administratifs qui ont envoyé des Imbonerakure et militaires pour vérifier l'information. Arrivés sur le lieu de la découverte macabre, ces derniers ont alors dispersé tous les habitants et toute personne qui tentait de s'en approcher. Plus tard, ces corps ont été embarqués dans un camion de la Force de défense nationale du Burundi (FDNB) en direction de la capitale économique Bujumbura.

D'après les mêmes sources, les circonstances dans lesquelles ces militaires sont décédés demeurent un mystère au moment où la population environnante confirme que plusieurs militaires avaient traversé la rivière Rusizi pendant la nuit du 7 au 8

février 2022, au niveau de la localité de Kigazura à la 6<sup>ème</sup> transversale de la colline de Kigazi, en provenance de la République démocratique du Congo (RDC).

- En date du 11 février 2022, un militant du CNDD-FDD (Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie) dénommé Révérien Butoyi est décédé à l'hôpital de Giheta à la suite des coups et blessures qui lui avaient été infligés la veille par un groupe d'autres Imbonerakure sur la colline de Kibande de la même commune de Giheta, en province de Gitega (centre du Burundi).

Selon des témoins, dans la soirée de jeudi dernier 10 février, Révérien avait pris par plaisanterie une gorgée de bière sur une bouteille de vin de banane d'un des Imbonerakure dans un bistro de la localité. Avant même d'avoir ingurgité la boisson, tous ses camarades ont violemment sauté lui et l'ont roué plusieurs coups jusqu'à ce qu'il s'évanouisse. Il a été évacué la même nuit dans un état très critique à l'hôpital de Giheta où il a succombé à ses blessures le lendemain.

Les mêmes sources ont affirmé que tous les présumés auteurs du crime demeurent libres et ne s'inquiètent de rien bien que le crime ait été commis dans un lieu public, en présence de témoins oculaires.

SOS-Torture Burundi déplore que la criminalité toujours récurrente imputable à certains militants du CNDD-FDD, en l'occurrence les membres de la ligue des jeunes Imbonerakure, se fonde sur un sentiment d'immunité dont ils se prétendent titulaires suite à une impunité presque générale ayant entouré toutes les exactions commises depuis le temps du maquis.

- Dans la soirée de dimanche 13 février 2022 vers 18 heures, Charlotte Igiraneza, âgée de 25 ans et mère de 3 enfants, a été assassinée à coups de poignard par son mari, Bosco Kamaro, sur la colline de Gahwazi I de la commune de Mpanda, en province de Bubanza (ouest du Burundi).

Selon des sources locales, Bosco Kamaro, âgé de 27 ans et membre de la ligue des jeunes Imbonerakure affiliée au parti au pouvoir, le CNDD-FDD, a poignardé sa femme qui a rendu son âme sur-le-champ. Le mobile du crime serait lié à un conflit foncier où la victime s'était opposée à la vente d'une propriété familiale.

D'après la même source, Bosco Kamaro a été arrêté par la police et conduit au cachot du commissariat communal de police à Mpanda pour une enquête judiciaire. Il a par la suite été jugé vendredi 18 février dans une procédure de flagrance par le tribunal de grande instance de Bubanza et condamné, sur aveu de culpabilité, à une peine de servitude pénale de 20 ans d'emprisonnement.

- Dans la soirée de mercredi 16 février 2022, le corps sans vie d'une jeune fille dénommée Xavérienne Ningabiye, âgée de 19 ans et originaire de la colline de Cuba, commune de Bugenyuzi, en province de Karusi (centre-est du Burundi), a été repêché dans la rivière Ndurumu séparant les communes de Bugenyuzi et Buhiga, à quelques deux kilomètres du chef-lieu de la province de Karusi.

Selon des témoins, les bras et jambes de la victime découverte toute nue étaient attachés ensemble dans le dos à l'aide d'une corde. Les mêmes sources estiment que, compte tenu de l'état dans lequel le corps se trouvait au moment de sa découverte, Xavérienne Ningabiye avait été violée puis étranglée par des gens non encore identifiés avant de jeter son corps dans la rivière pour maquiller le crime. Une parenté qui a pu identifier le corps de la victime a affirmé que la jeune fille était portée disparue depuis le 10 février.

- Dans l'après-midi de vendredi 18 février 2022, le corps sans vie en décomposition d'une fillette dénommée Divine Kezakimana, une écolière âgée de 7 ans à l'école fondamentale de Karusi III, a été découvert au chef-lieu de la province de Karusi (centre-est du Burundi).

Selon les témoins de la découverte macabre, des bergers ont découvert le corps de la victime dans une petite brousse située tout près de la direction communale de l'enseignement de Buhiga, les bras et les jambes ligotés ensemble par une corde.

Les mêmes sources précisent que la fillette Divine Kezakimana vivait avec ses parents dans le camp des déplacés de Buhiga et qu'elle était portée disparue depuis le 11 février après avoir quitté l'école vers 11 heures. Ses parents l'avaient cherchée partout, mais en vain.

SOS-Torture Burundi demande une enquête impartiale en vue d'identifier les auteurs de ces crimes et les traduire en justice.

### **2. Cas d'enlèvements ou de disparitions forcées**

- Depuis plus d'une semaine, un jeune militant du parti CNL (Congrès national pour la liberté) connu sous le nom de Jean Claude Nzigamyé est porté disparu après avoir été kidnappé le 7 février 2022 par Msafiri Niyonkuru, le responsable des Imbonerakure en province de Ngozi (nord du Burundi).

Selon des témoins, Jean Claude Nzigamyé, natif de la colline et zone de Makaba, en commune et province de Ngozi, a été enlevé au centre de Ngozi par un groupe d'hommes en civil armés de pistolets dont à la tête Msafiri Niyonkuru et a été embarqué à bord d'une voiture de type TI à vitres teintées vers une destination inconnue. Ses proches affirment l'avoir cherché dans tous les cachots de la province de Ngozi, mais sans succès.



## SOS – Torture/Burundi

*Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi*

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.